

Nombre de
Membres
En exercice : 23
Qui ont pris part au vote : 22
Pour : 22
Date de la convocation : 12 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

Délibération 2025-03-18 - 07

L'an deux mil vingt-cinq le 18 mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	THIBERT Karine	TRONCY René
LAURENT Michèle	GABILLET Guy	PERROUD Marie-Françoise
DUBOIS Françoise	TRESSELT Nadine	LEQUEUX Sébastien
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Cédric GREGOIRE, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Ufuk YUKSEL.

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Claude RABUEL.

OBJET : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour l'équipement de la médiathèque

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20250318-2025-03-18-07-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025



Objet : Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour l'équipement de la médiathèque

Madame Françoise BERTHOUD, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal le plan d'investissement prévisionnel nécessaires afin d'équiper la médiathèque.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires (DRAC et CD01) pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

Considérant l'obtention maximum des taux, le plan de financement sera le suivant :

Type de subvention	Dépense	Recettes	
Équipements et mobilier, matériel, informatique, numérique, collections	317 667,50	Subvention DRAC	114 541,07
		Subvention CD01	27 443,97
		FCTVA	52 110,18
		TOTAL Recettes	194 095,21
	Reste à charge 2025		175 682,47 €
	Reste à charge avec FCTVA		123 572,29 €
Coût des ressources humaines pour l'extension des horaires d'ouvertures	47 988,83 €	Subvention DRAC	29 753,08 €

La recette liée au FCTVA sera reçue l'année N+1, soit en 2026.

Le reste à charge prévisionnel pour l'année 2025, concernant les équipements est donc de 175 682.47 €TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 20 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-03-18-07-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain GIVORD

